

Charte Mixité/Diversité

Contexte

La charte Mixité/Diversité de l'ITCBTP s'inscrit suite aux recommandations pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche du 20 décembre 2016.

Ces recommandations s'appuient sur la circulaire de 2012, actualisée en 2015 (circulaire n°2015-193) et sur les orientations inscrites dans la feuille de route 2016 du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par la suite, le 25 novembre 2017, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, le Président de la République déclarait l'Égalité entre les femmes et les hommes "grande cause nationale" du quinquennat et énonçait les premières mesures gouvernementales portant sur la lutte contre les violences à caractère sexuel. Puis, lors du comité interministériel aux Droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 8 mars 2018, Frédérique Vidal annonçait des mesures prioritaires dont :

- la mise en place d'une cellule d'accueil et d'écoute dans chaque université ;
- l'objectif de 40% d'étudiantes en filières scientifiques dès 2020 ;
- le lancement d'une campagne de communication et de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Le Code du travail a précisé les missions des CFA dans l'article L6231-2 du Code du travail le 5 septembre 2018 quant au devoir de favoriser la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les engagements de l'ITCBTP

L'ITCBTP a donc engagé des actions afin de féminiser ses formations scientifiques et techniques mais également une action concernant une charte Mixité/Diversité afin de promouvoir le bien vivre ensemble.

L'objectif de cette charte est de combattre les violences à caractère sexuel. Cette charte a également pour but de lutter de façon plus globale contre toutes les formes de violence et discrimination et notamment les violences homophobes, racistes et antisémites. Ces deux dernières violences font partie du plan national gouvernemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (2018 – 2020).

L'ITCBTP s'engage envers une tolérance 0 à l'égard de toutes ces formes de violence.

L'ITCBTP encourage la mixité des métiers et s'engage à lutter contre toute forme de discrimination.

Ainsi, cette charte sera signée par tous les apprenants au moment des rentrées des promotions et communiquée auprès des tuteurs des apprentis.

Cette charte sera disponible sur le site internet de l'ITCBTP également.

Chaque Apprenant de l'ITCBTP s'engage à :

- Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à caractère sexuel, homophobe, raciste et antisémite.
- Condamner toute violence sexuelle et toute discrimination liée au sexe ou à l'orientation sexuelle.
- Alerter sur chaque cas de discrimination identifiée ou suspectée et sur chaque cas de violence sexuelle, sexiste, homophobe, raciste et antisémite.
- Adopter comme valeur première le respect et la dignité des personnes, et plus particulièrement des personnes vulnérables comme peuvent l'être toutes personnes discriminées pour une raison ou une autre.
- Œuvrer à faire en sorte que ITCBTP demeure un lieu d'épanouissement et de bien-être des individus pour la réussite des études et des parcours professionnels.
- Combattre les propos à caractère sexiste, homophobe, raciste et antisémite sous couvert de « l'humour » ou des traditions.
- Interdire les actes dégradants et humiliants, racistes ou antisémites.
- Ne pas utiliser les réseaux sociaux afin de « poster » ou « retweeter » des messages à caractère sexiste, homophobe, raciste et antisémite.